CHARTE DU COMITE DES QUARTIERS ET DES HAMEAUX.

Adoptée par délibération du conseil municipal du 23 février 2021

Afin de concrétiser les engagements de la campagne électorale la municipalité de Guillestre met à place un « ***Comité des Quartiers et des Hameaux*** ».

Forme originale de démocratie locale, ce comité constitue un espace public de dialogue, de concertation et de propositions au service de l'intérêt général de notre village.

Il exprime la volonté de construire une nécessaire démocratie de participation des Guillestrins à la gestion et à l'animation de la cité, tout en préservant le fonctionnement républicain de nos institutions et la souveraineté du suffrage universel.

Mme le Maire a désigné un conseiller municipal délégué à la proximité, **M. Jean-Pierre ARMANDIE,** chargé des relations entre le Maire et les représentants de quartier aidé dans sa tâche par une conseillère municipale, **Marina CHIAPPONI**.

LES QUARTIERS :

La ville de Guillestre a été divisée en **15 quartiers** dont voici la liste :

1LA COMBE
2LES CHAPELLES
3LA LAUZE/LE CHAZAL
4LA LONGEAGNE
5PRE-PARENQ
6JOSEPH MATHIEU
7LE CHAMP DE L'AZE
8LE CHAINET
9LA SELVE/FONTLOUBE
10LE SERRE
11LE QUEYRON
12LA CONDAMINE
13HAMEAUX NORD: MAISON DU ROY, MONGOVIE, PEYRE HAUT ET BAS, MOREISSE.
14HAMEAUX SUD: PLAN DE PHAZY, LE VILLARD, GABOYER, ROUTE DES CAMPINGS
15CENTRE BOURG

LE PROCESSUS :

Une première réunion a eu lieu dans chaque quartier avec les résidents afin de présenter l'équipe chargée de la proximité et d'expliquer le fonctionnement du comité. Un représentant titulaire et un suppléant ont été désignés par les résidents du quartier afin qu'ils siègent au comité.

Des comptes-rendus de ces rencontres ont été établis et des réponses aux interrogations et demandes ont d'ores et déjà été faites aux délégués des quartiers.

RÔLES DES DÉLÉGUÉS DE QUARTIERS:

Désignés pour une durée de 2 ans, ils seront les relais entre les élus et la population du quartier.

En cas d'événement important dans un quartier, le délégué devra en informer très rapidement Mme le Maire ou les élus concernés ou les services communaux (mairie ou astreinte). Tous les contacts lui seront fournis.

Ils auront pour rôle :

- ✓ D'être à l'écoute de tous les résidents afin de suivre la vie de leur quartier.
- ✓ Être acteur du PCS (plan communal de sauvegarde) en relation avec la mairie.
- ✓ Être vigilant sur la situation des personnes vulnérables et en informer rapidement le service solidarité de la Mairie (CCAS).
- ✓ Être en sorte l'animateur de son quartier.

COMITE:

Le comité des quartiers est un lieu d'information, d'écoute, de débats et d'expression concernant les projets d'aménagement et la vie des quartiers ou encore l'amélioration du cadre de vie. Il permet une meilleur diffusion et communication des informations vers la population.

Des réunions seront organisées en Mairie au minimum trois fois par an avec la participation de tous les représentants titulaires des quartiers, de Mme le Maire et des élus référents afin d'échanger et de rendre compte de la vie des quartiers. Un compte rendu de ces réunions sera réalisé et diffusé sur le site internet de la commune à la rubrique **«PROXIMITÉ : Vie des quartiers»**.

Suite à ces rencontres, des réunions avec les élus, les services administratifs et techniques seront organisées afin de donner des réponses et de réagir à toutes les questions et propositions soulevées lors de ce comité. Tous les projets seront ensuite présentés en Conseil Municipal qui est seul à pouvoir arbitrer.

Ce comité des quartiers a pour mission de:

- Veiller au respect des libertés individuelles, au principe de non discrimination et que chaque réunion ne comporte ni un caractère politique, ni religieux ni philosophique.
- Encourager l'expression, la participation des habitants et faciliter la communication.
- Favoriser la mobilisation notamment sur les projets d'animations des quartiers, comme par exemple:
  - Réactiver les fêtes de quartier.
  - Accueil des nouveaux arrivants.
  - Corvée de nettoyage une fois par an.
  - Concours de pétanque dans le cadre de rencontres inter-quartiers.
  - Vide grenier de quartier.
  - Développer la convivialité.

Communication et information seront les maîtres mots de ce comité de quartier.
Chaque réunion quelle qu'elle soit fera l'objet d'un compte rendu afin de ne rien oublier dans la suite à donner aux remarques et propositions.
Les supports médias seront : le site internet de la Mairie, la Gazette, le bulletin municipal et pour les dates de réunion les flyers distribués dans les boîtes aux lettres.
Un mail dédié à la proximité permettra de communiquer plus facilement avec les élus : **élusproximité@villedeguillestre.fr**.

RÉUNIONS DES QUARTIERS:

En dehors des réunions du comité, une réunion dans chaque quartier avec les résidents aura lieu une fois par an à date régulière avec les élus afin de rendre compte de ce qui a été réalisé depuis l'année précédente et de constater ce qui pourrait être encore amélioré.